2012

DROITS DE L'HOMME
CONDITIONS DE TRAVAIL
ENVIRONNEMENT
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

COMMUNICATION SUR LE PROGRÈS DE LA SOCIÉTÉ OPTIMA SERVICE

Pour la défense des droits du travail et la protection de l'environnement

Société Optima Service
Intérim - CDD - CDI

Interlocuteur Pacte Mondial

Anne-Sophie ANNE
47, rue de la Harpe - BP 247
27002 Evreux cedex
Tél. 02 32 33 03 35
Fax 02 32 31 11 91
asanne@groupe-sos.fr

Communication sur le Progrès

Le 10 décembre 2012

Monsieur le Secrétaire Général,

Adhérent du Pacte Mondial de l'ONU depuis bientôt cinq années, c'est avec une volonté confirmée que le Groupe SOS continue de soutenir les dix principes du Global Compact.

Depuis notre adhésion, les 4 thèmes du Global Compact (Droits de l'Homme, du travail, protection de l'environnement et lutte contre la corruption) nous accompagnent quotidiennement et font partie intégrante de notre culture d'entreprise.

Attaché à ces engagements, je ne manque pas de diffuser auprès de mes collaborateurs le soutien de ces causes que nous défendons ensemble. C'est à travers notre discours commercial, notre politique et nos habitudes que nous intégrons nos salariés intérimaires, nos clients, nos fournisseurs et nos partenaires à la défense de ces principes.

Vous pourrez remarquer, à la lecture de notre Communication sur le Progrès 2012, que le fil conducteur de nos démarches découle du Pacte Mondial de l'ONU. Les résultats de nos actions démontrent ainsi une évolution certaine et une motivation continue dans le respect de nos engagements.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de ma très haute considération.

Jacques FURON
Président

PRINCIPES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME

Principe n° 1
Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence.
Principe n° 2
Veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

En tant qu'entreprise française de Travail Temporaire, la Société Optima Service n'est pas directement exposée aux risques relatifs aux droits de l'Homme et ces enjeux ne sont que très faiblement représentés au sein de notre sphère d'influence.

Notre éthique professionnelle s'applique aussi bien à nos salariés intérimaires qu'à nos salariés permanents. Nous attachons la plus grande importance au respect des textes de loi et notre déontologie nous conduit à lutter contre toute discrimination.

PRINCIPES RELATIFS AUX CONDITIONS DE TRAVAIL

Principe n°6

Contribution à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et profession

> présentation de nos actions

De par sa forte implication dans l'accompagnement des demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés face à l'embauche, et au vu des bons résultats des années précédentes, le Groupe SOS a souhaité poursuivre son engagement dans l'insertion professionnelle par le biais du CIPI (Contrat d'Insertion Professionnelle Intérimaire).

Le CIPI

En partenariat avec l'un de nos clients, quatre agences SOS Intérim poursuivent leur action de formation intitulée «Contrat d'Insertion Professionnelle Intérimaire», initiée en 2010.

L'objectif de cette action est de faciliter l'insertion professionnelle de candidats motivés.
Il comprend des périodes de formation et de missions en entreprise et a pour but d'aider le candidat à s'insérer dans un métier ou a reprendre contact avec le milieu professionnel.

La formation s'adresse aux candidats :

- Sans emploi ayant moins de 210 h d'activité au cours des 6 derniers mois
- De moins de 26 ans sorti du système éducatif sans expérience
- Demandeurs d'emploi de longue durée
- Habitants d'une ZUS (Zone Urbaine Sensible)
- Ayant une RQTH (Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé)

La durée du contrat est comprise entre 370 et 420 heures.

Notre action de formation, concrètement :

Intitulé des formations :

1° Magasinier cariste d'entrepôt, préparateur de commandes
2° Conducteur de ligne automatisée

Le principe :

Après étude des besoins en compétences de notre client, SOS Intérim a procédé à la présélection de candidats pouvant bénéficier de cette formation.

Le déroulement de la formation a été fixé comme suit :

1° Magasinier cariste d'entrepôt, préparateur de commandes

Entre mai et août 2012, une première période de formation externe, dans un centre de formation partenaire (durée : 126 heures).
Une seconde période en entreprise :
- Formation (35 heures)
- Mission d'intérim (217 heures minimum)

2° Conducteur de ligne automatisée

Entre mai et août 2010, une première période de formation externe, dans un centre de formation partenaire (durée : 140 heures).
Une seconde période en entreprise :
- Formation (35 heures)
- Mission d'intérim (245 heures minimum)

Principe n°6

Contribution à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et profession

> résultats de nos actions

Les formations

Cette année, nous avons **doublé le nombre de formations** en ajoutant le diplôme « Conducteur de ligne automatisée ». Cela illustre notre implication croissante dans l'insertion professionnelle.

Les candidats sélectionnés

En 2012, **16 intérimaires ont bénéficié du CIPI**, contre 12 en 2011 et 10 en 2010. Cela représente une **augmentation de 60 % du nombre de candidats** depuis le lancement du dispositif.

Une réussite remarquable

Sur les 16 candidats sélectionnés, tous ont suivi la totalité du parcours de formation et ont obtenu leur diplôme, soit un **taux de réussite de 100 %**.

Un budget croissant

Notre implication dans l'insertion professionnelle est également illustrée par l'évolution du budget CIPI entre 2011 et 2012. En effet, le coût total des formations CIPI en 2012 s'élève à **108 266,35 €**, contre 58 596,76 € en 2011, soit une **augmentation de 85%**.

Bilan de l'action

Compte tenu de son succès depuis son lancement, le dispositif CIPI est inscrit de manière régulière dans la démarche du Groupe SOS pour faciliter l'insertion professionnelle.
Après avoir ajouté une 2nde formation au dispositif, le Groupe SOS projette de renouveler cette expérience pour l'année 2013.
Ainsi, grâce à la collaboration de nos partenaires (clients et centres de formation), nous poursuivons notre engagement pour l'emploi accessible à tous.

PRINCIPES RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT

Principe n°9

Mise au point et diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

> présentation de nos actions

Le Groupe SOS a su mettre la protection de l'environnement au cœur de ses préoccupations. En 2010, nous avions présenté un 1er bilan de nos actions, qui se sont révélées efficaces et motivantes. Cette année, nous avons souhaité mesurer l'évolution de nos résultats en matière d'environnement, afin de mettre en avant l'efficacité de nos actions, ainsi que leur suivi.

LA DÉMATÉRIALISATION DES DOCUMENTS

Le Groupe SOS poursuit son engagement dans la réduction de sa consommation de papier, par le biais de la dématérialisation.

La dématérialisation des dossiers internes

En effet, toutes les données concernant nos clients et intérimaires sont gérées de manière informatique, grâce à deux logiciels de base de données. Chaque client et chaque intérimaire possède un dossier informatique auquel se rattachent les documents, courriers et annotations le concernant. Aujourd'hui, la gestion des dossiers de manière informatique est devenue systématique et incontournable dans notre quotidien professionnel.

La dématérialisation des contrats

Nous sommes de plus en plus impliqués dans la dématérialisation de documents, notamment pour la gestion des contrats de mise à disposition.
En collaboration avec nos clients et partenaires, nous avons su faire évoluer les différentes interfaces déjà mises en place, et en développer de nouvelles. Celles-ci permettent la gestion des commandes clients, des contrats et des relevés d'heures via une plate-forme informatique, en lien direct avec l'entreprise cliente et nos agences SOS INTERIM.
Nous pouvons mettre en avant notre implication dans le développement de la plateforme BT Live, dont nous avons été précurseur dans le cadre de notre groupement RESEO, ainsi que dans sa promotion auprès de nos clients.

La dématérialisation des CV

Nous poursuivons également la dématérialisation des CV en agence, notamment grâce à la mise en place d'un logiciel de gestion de CV numériques.
Cet outils informatique nous permet de scanner des CV papier pour les transformer en CV numériques, et constituer notre base de données, mutualisée sur toutes nos agences via notre serveur informatique.

Une communication externe éco-responsable

Notre journal d'information à destination des clients est un témoin de notre implication dans la protection de l'environnement.
En effet, nous poursuivons la promotion de son envoi par mail, nous utilisons un papier recyclé, et y avons intégré une rubrique « Développement Durable ».

L'utilisation croissante de SMS auprès des intérimaires nous permet également de diminuer notre consommation de papier.

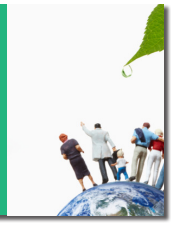

Le recyclage des matériaux spécifiques

Etant conscient de l'impact écologique causé par les déchets, nous avons entrepris de les trier, et de participer à plusieurs programmes de recyclage.

Le papier

Comme toute entreprise administrative, le papier représente une part importante de nos déchets. En plus de veiller à la diminution de ces déchets, nous avons décidé de les recycler au niveau du siège social :

- en sensibilisant notre personnel,
- en utilisant des bennes spécifiques au papier, identifiées par un code couleur,
- en l'intégrant au ramassage hebdomadaire des services de nettoyage de la commune.

La réduction de notre consommation de papier est gérée de différentes manières

- le paramétrage en recto-verso de nos imprimantes,
- l'utilisation du verso de certaines feuilles, transformées en brouillons,
- la conception de « blocs-notes » recyclés par nos soins et utilisés en interne.

Nous sensibilisons nos équipes en agence à la diminution des impressions, et prévoyons sur le long terme de mettre en place de nouvelles méthodes d'impression plus écologiques (externalisation, archivage numérique, …)

Les consommables d'impression

Notre parc informatique compte aujourd'hui près de 40 machines d'impression (imprimantes, fax et photocopieurs), ce qui représente en moyenne une consommation de 100 cartouches par an.
Afin de ne pas jeter ces matériaux spécifiques et dangereux pour l'environnement dans des bennes à ordures « classiques », nous recyclons l'ensemble de nos toners et cartouches d'impression.

Afin de réduire la consommation de ces déchets, nos agences sont équipées d'imprimantes en noir uniquement. Les machines couleurs à disposition du siège social sont paramétrées par défaut en noir et blanc et recto-verso.

Les piles et ampoules

Nous sensibilisons nos salariés au recyclage des ampoules et piles, aussi bien dans leur quotidien professionnel que personnel. Aujourd'hui, nous demandons à notre personnel de stocker les matériaux et de les déposer dans des urnes prévues à cet effet.
Nous prévoyons pour 2013 d'équiper nos agences et notre siège social de boîtes de récupération spécifiques aux ampoules et aux piles, avec un ramassage régulier moins contraignant pour notre personnel.

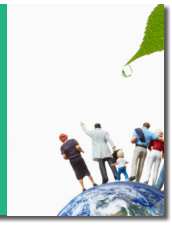

Principe n°9
Mise au point et diffusion de technologies respectueuses de l'environnement
> résultats de nos actions

Nous pouvons ainsi établir une comparaison des résultats entre 2010 et 2012 sur les actions déjà mises en place, puis un bilan des nouvelles méthodes appliquées durant cette année.

Le recyclage des matériaux spécifiques

La dématérialisation des dossiers internes
A ce jour, notre base de données commerciale compte l'enregistrement de **30 912 fiches contacts** (**+47%** par rapport à 2010) dont plus de 2 500 fiches « clients » et plus de 9 000 fiches « prospects ». Les autres fiches concernent nos partenaires, collaborateurs, et anciens clients.

La dématérialisation des contrats
Aujourd'hui, nous comptons **6 plates-formes** de dématérialisation, utilisées par **13 clients** (**+85%** depuis 2010). Cela représente une **évolution de 41% du nombre de contrats** par rapport à 2010.
Nous poursuivons la promotion de ces logiciels de dématérialisation auprès de tous nos clients et prospects.

Une communication externe éco-responsable
Notre journal d'information compte aujourd'hui 3 242 abonnés, dont **1 346 abonnés e-mail**, soit une **augmentation de 71 %** d'abonnés à notre version électronique depuis 2010.

Selon nos estimations (feuilles et enveloppes) ces actions de dématérialisation de documents nous permettent d'économiser **771 kg de papier**.

Le recyclage des matériaux spécifiques

Le papier
100 % de nos déchets papier sont intégrés au circuit de recyclage.

Les consommables d'impression
En moyenne, nous utilisons 2,5 consommables par machine et par an, ce qui représente une quantité de 100 cartouches jetées sur une année.
Nous avons mis en place avec nos fournisseurs un programme de recyclage, concernant **100% de nos consommables d'impression**.

Les piles et ampoules
100 % de ces déchets sont triés pour recyclage. Nous veillons à ce que ce résultat soit maintenu par le renforcement de nos actions.

Bilan de l'action

La protection de l'environnement par des gestes quotidiens est aujourd'hui dans nos mœurs et nos habitudes, tant au niveau professionnel que personnel.
Cependant, nous prévoyons de remettre en place une campagne d'information auprès de nos équipes, afin de maintenir ce rythme et de motiver nos équipes à poursuivre leurs efforts.

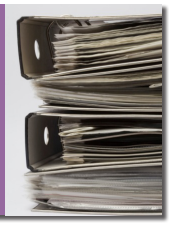

PRINCIPE RELATIF A LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Principe n° 10

Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

La Société Optima Service a mis en place une politique commerciale qui détermine clairement la marge de manœuvre des équipes commerciales. Cela nous permet notamment d'encadrer les relations avec les clients et de se prémunir contre tout risque de corruption.

Concernant notre politique achats, nous avons à cœur de réaliser des choix objectifs concernant nos fournisseurs en comparant la qualité et le prix du produit ou de la prestation proposés. Nous faisons systématiquement établir plusieurs devis selon un cahier des charges prédéfini et identique pour tous les fournisseurs consultés. Nous ne favorisons pas un candidat par rapport à des critères subjectifs, nous nous attachons à rester objectifs et impartiaux.

GROUPE SOS
47, rue de la Harpe - BP 247
27002 Evreux cedex
Tél. 02 32 33 03 35
Fax 02 32 31 11 91
sos@groupe-sos.fr
www.groupe-sos.fr